

**CHARTRE**  
DE  
**RESPONSABILITÉ**  
**SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)**  
POUR LE  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON  
DE SEINE-SAINT-DENIS

**PRINCIPES D'APPLICATION**



Tout citoyen peut jouer un rôle et contribuer à la transition écologique et sociale. En tant qu'association et acteur fédérateur le Comité Départemental de Badminton de Seine-Saint-Denis (CoBad 93) peut agir sur son territoire et répondre ou orienter au travers de sa politique aux enjeux du développement durable.

La RSE est un outil qui guide cette démarche de développement durable : mettre le développement de la pratique du badminton au service du progrès social et dans le respect de l'environnement.

Ce document décrit les valeurs essentielles auxquelles le CoBad 93 adhère et pour lesquelles il souhaite s'engager.

Version 0.20

Entrée en vigueur :  
**19/07/2023**

Validité :  
**Jusqu'à publication d'une  
version révisée.**

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE .....	3
La notion de Développement Durable.....	3
Les 7 engagements clés de la norme ISO 26000 .....	5
Les engagements fondamentaux.....	5
INTRODUCTION .....	7
En quoi consiste la RSE pour le CoBad 93 ? .....	7
Les 7 engagements de référence pour le CoBad 93.....	7
Les Parties Prenantes pour le CoBad 93 .....	8
L'analyse de matérialité du CoBad 93.....	8
La Commission RSE du CoBad 93 .....	9
Et demain ? .....	10
LES ENGAGEMENTS RSE DU COBAD 93 .....	11
Les objectifs RSE du CoBad 93 .....	11
Les engagements ÉCONOMIQUES du CoBad 93 .....	12
Les engagements SOCIÉTAUX du CoBad 93.....	12
Les engagements ENVIRONNEMENTAUX du CoBad 93.....	13

## PRÉAMBULE

Le développement, la démocratisation et la structuration du Sport en parallèle d'une prise de conscience mondiale d'enjeux globaux déterminants pour l'avenir de l'humanité exige du Sport de faire face à des responsabilités plus larges et notamment d'intégrer l'ensemble des enjeux liés au développement durable. Conscient de son rôle, le CoBad 93 s'engage, au travers de cette charte pour un « **Sport Durable** ».

### La notion de Développement Durable

La notion de Développement Durable apparaît en 1987 dans le rapport Brundtland qui la définit ainsi : « *Un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »

Ce rapport insiste sur la nécessité d'une nouvelle ère de croissance économique qui doit protéger les ressources : « *Le développement durable, c'est autre chose qu'une simple croissance. Il faut en effet modifier le contenu même de cette croissance, faire en sorte qu'elle englobasse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient répartis plus équitablement. Ces mesures s'imposent dans tous les pays, dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à préserver notre capital écologique, améliorer la répartition des revenus, et réduire notre vulnérabilité aux crises économiques* ».

Les 3 domaines environnementaux, sociétaux et économiques doivent donc être simultanément considérées pour recherche de la durabilité escomptée.

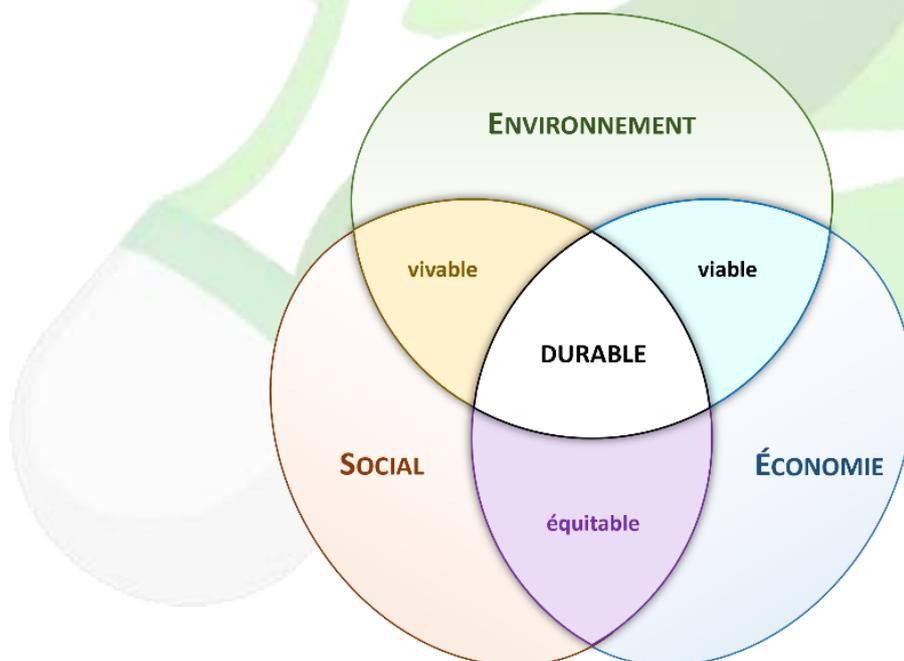


Figure 1 : les 3 piliers du Développement Durable

Au cœur de l'Agenda 2030, la France s'est définie 17 Objectifs de Développement Durable<sup>1</sup>, dont 15 applicables dans la sphère sportive (en gras) au travers de la charte des 15 engagements écoresponsables du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. La FFBad est signataire de cette charte depuis le 26 Octobre 2019.



**Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**



**Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable**



**Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges**



**Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**



**Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**



**Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**



**Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**



**Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**



**Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**



**Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein**



**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**



**Établir des modes de consommation et de production durables**



**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**



**Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**



**Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres**



**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable**



**Partenariats pour la réalisation des objectifs**

<sup>1</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/presentation/article/presentation-origines-et-principes>

## Les 7 engagements clés de la norme ISO 26000

La norme ISO 26000 identifie 7 engagements clés à considérer et intégrer dans toute gouvernance, fonctionnement et relations avec les parties prenantes d'une structure (chapitre 6).



Figure 2 : Les 7 engagements de référence

Cette même norme rappelle aussi des principes comportementaux pour toute organisation (chapitre 4) :

- Rendre compte
- Transparence
- Comportement éthique
- Respect des intérêts des parties prenantes
- Légalité
- Respect des normes internationales de comportement
- Respect des droits de l'Homme

## Les engagements fondamentaux

Le CoBad 93 adhère pleinement aux textes fondamentaux de toute démarche de Développement Durable, et notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme
- la Convention européenne des droits de l'homme

- les principes de l'Organisation Internationale du Travail – OIT
- les principes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies
- la Charte de la diversité en France



## INTRODUCTION

La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale du CoBad 93 décline les principes établis par l'ISO 26000, la norme de référence internationale la plus complète au monde sur le sujet. Il s'agit donc pour le CoBad 93 de prendre en considération le développement durable au sein de sa stratégie pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels il est confronté.

### En quoi consiste la RSE pour le CoBad 93 ?

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du CoBad 93 consiste à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux à ses activités et à ses relations avec ses parties prenantes. La démarche passe par la recherche simultanée et à long terme d'objectifs liés aux trois piliers du développement durable :

#### Objectifs économiques

- assurer la performance opérationnelle et financière à long terme de l'association,
- contribuer au développement de la pratique du badminton en Seine-Saint-Denis,
- utiliser le développement durable comme levier d'innovation, de création de valeur et de richesse...

#### Objectifs sociaux et sociétaux

- développer les compétences des salariés, encourager la diversité (parité hommes/femmes, handicap, etc.),
- s'assurer que les fournisseurs respectent des critères éthiques,
- contribuer par ses actions à l'intérêt général.

#### Objectifs environnementaux

- intégrer le respect de l'environnement dans ses actions,
- maîtriser ses impacts sur le milieu ambiant.

### Les 7 engagements de référence pour le CoBad 93

Les 7 engagements clés sont utilisés pour organiser et structurer les engagements du CoBad 93, en considérant que la notion de consommateurs (ou clients) fait référence aux clubs en tant que structure ainsi qu'aux licenciés, bénévoles & professionnels qui œuvrent pour ces clubs.

## Les Parties Prenantes pour le CoBad 93

Une partie prenante est un individu ou un groupe d'individus ayant :

- un intérêt dans les activités ou décisions,
- un potentiel d'impact, positif ou négatif, sur ses performances.

Pour le CoBad 93, 6 groupes de Parties Prenantes sont identifiés :

- les instances fédérales,
- avec pour Parties Prenantes Principales : la FFBad, la LIFB
- les salariés & bénévoles du Comité,
- tous Parties Prenantes Principales
- les structures locales,
- avec pour Parties Prenantes Principales : les clubs, les licenciés, les bénévoles & professionnels
- les institutions,
- avec pour Partie Prenante Principale : le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, le Comité Départemental Olympique & Sportif
- les partenaires commerciaux,
- les acteurs du territoire.

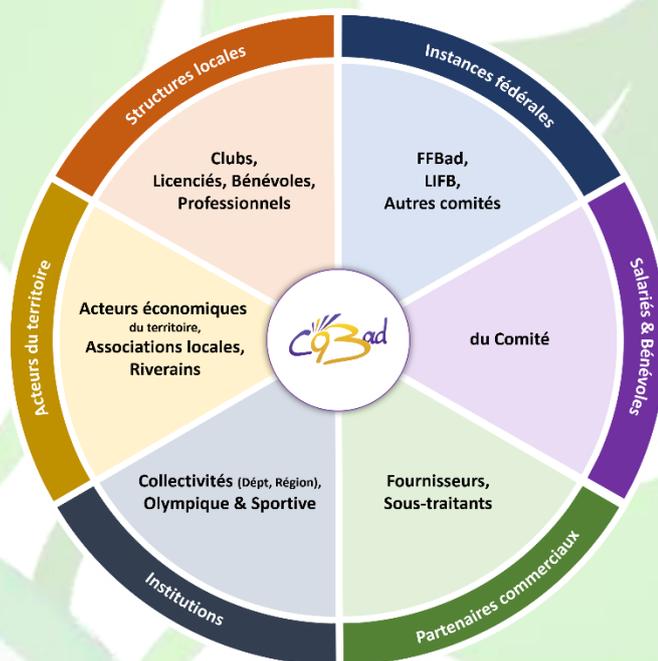


Figure 3 : Identification des Parties Prenantes

## L'analyse de matérialité du CoBad 93

L'analyse de matérialité vise à établir une hiérarchie pertinente des enjeux d'une stratégie de développement durable, en regard des priorités d'une entreprise ou autre type d'organisation ainsi que des attentes des diverses parties prenantes.

Pour cette édition de Charte RSE du CoBad 93, l'analyse de matérialité est réalisée exclusivement en interne afin de décliner au plus tôt les premiers objectifs de son engagement RSE. Cette analyse sera annuellement révisée après interrogation des parties prenantes principales. La première révision sera réalisée courant de la saison 2023-2024 (démarche d'amélioration continue).

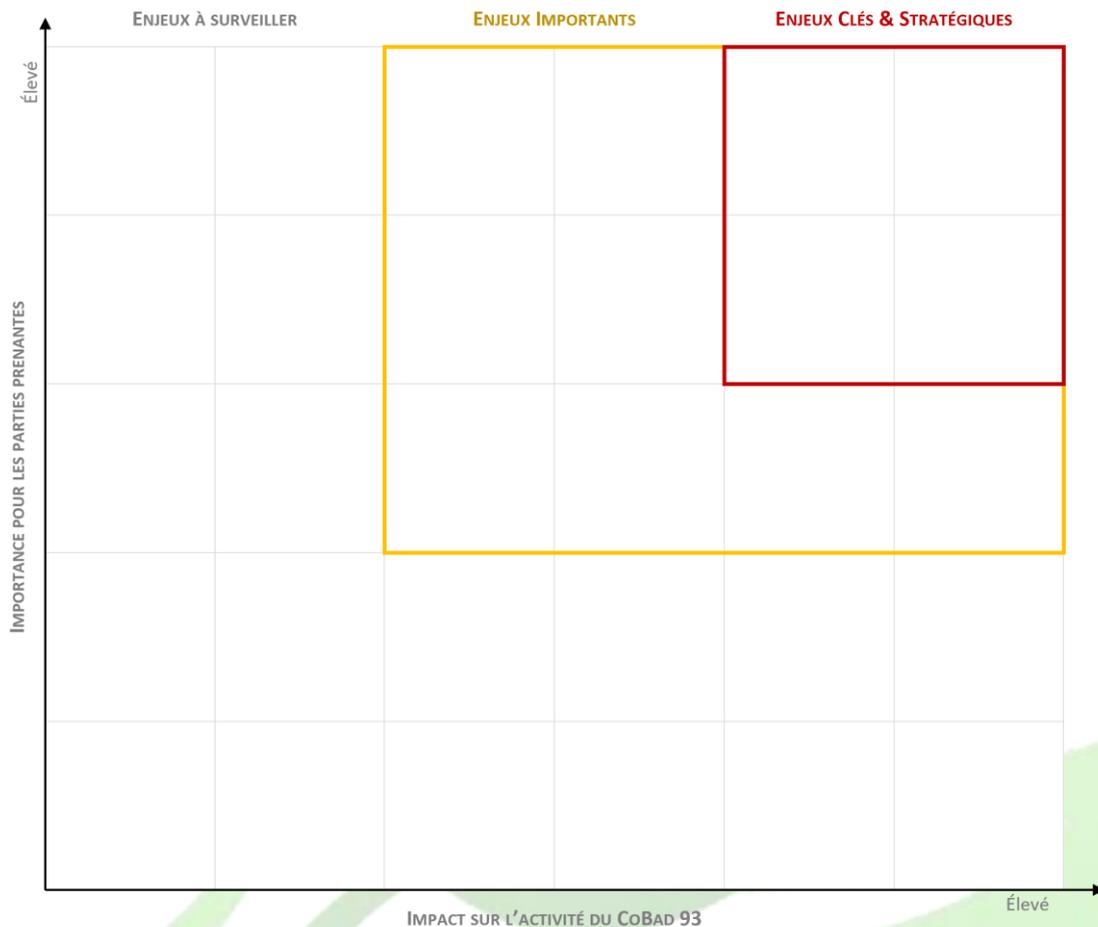


Figure 4 : Analyse de matérialité du CoBad 93 - 07/2022

## La Commission RSE du CoBad 93

Le CoBad 93 a créé une Commission RSE au sein de son Conseil d'Administration en Juillet 2023 afin :

- d'assurer la coordination et la mise en œuvre de sa politique de développement durable (impulsion, information et communication, veille interne et externe, coordination de projets transverses, suivi des actions de reporting, etc.),
- de réaliser le déploiement d'une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale : rédaction d'une charte et vérification de sa bonne application,

sensibilisation, mise en place d'actions, etc.

## Et demain ?

Le CoBad 93 prévoit une mise en place progressive d'indicateurs associés à chacun de ses engagements afin que chacun d'eux puisse être mesuré et ainsi ajuster ses orientations et actions en conséquence.



## LES ENGAGEMENTS RSE DU COBAD 93

### Les objectifs RSE du CoBad 93

Le CoBad 93 souhaite devenir une association sportive durablement rentable et socialement responsable en visant à l'atteinte simultanée de trois objectifs :

- ① la recherche d'une croissance durablement rentable,
- ② l'affirmation de sa vocation d'acteur socialement responsable et solidaire,
- ③ le développement d'actions significatives en matière environnementale.

Ces objectifs sont organisés de la manière suivante :

Économique	Sociétal	Environnemental
F-1. Respecter des règles de bonne gouvernance.	S-1. Respecter la dignité et les droits de chacun, notamment le droit à la différence et lutter contre toutes les formes de discrimination.	E-1. Réduire du mieux possible l'empreinte carbone du CoBad 93 et de ses activités.
F-2. Optimiser la satisfaction des clients et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue.	S-2. Promouvoir une pratique inclusive du badminton, ouverte à toutes les formes de diversité.	E-2. Limiter la production de déchets sur tous les événements organisés.
F-3. Appliquer une politique de gestion saine.	S-3. Soutenir les jeunes dans l'accès à l'éducation et la formation.	E-3. Sensibiliser aux enjeux et bonnes pratiques du Développement Durable.
F-4. Instaurer et entretenir des relations mutuellement bénéfiques et équitables avec les partenaires commerciaux.	S-4. Développer des actions au profit de l'intérêt général.	

## Les engagements ÉCONOMIQUES du CoBad 93

---

- F-1. Respecter des règles de bonne gouvernance :
  - Organiser les Conseils d'Administration et les Comités de Direction régulièrement, avec des ordres du jour et des comptes rendus formalisés,
  - Apporter toute l'information nécessaire au Conseil d'Administration et à ses commissions spécifiques ainsi que, le cas échéant, aux auditeurs indépendants,
  - Informer rapidement les Parties Prenantes Principales des décisions prises par le Comité de Direction lorsque ces décisions peuvent avoir un impact sur leurs fonctionnements,
  - Veiller à la clarté des objectifs stratégiques et au bon fonctionnement des organes de Direction,
  - Produire et communiquer des reportings clairs et adaptés.
- F-2. Optimiser la satisfaction des clients et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue.
- F-3. Appliquer une politique de gestion saine :
  - Afficher une politique tarifaire transparente,
  - Accompagnement pour le maintien dans l'emploi et la formation des bénévoles ou professionnels agissant pour le CoBad 93,
  - Appliquer une politique de rémunération et d'avantages claire en phase avec les pratiques du secteur dans ses métiers,
  - Promotion de la cohésion au sein du CoBad 93 en créant et entretenant le dialogue social.
- F-4. Instaurer et entretenir des relations mutuellement bénéfiques et équitables avec les partenaires commerciaux :
  - Respecter le droit des affaires, lutter contre toute pratique abusive ou forme de corruption,
  - Privilégier le respect des intérêts mutuels,
  - Privilégier des partenaires locaux et responsables.

## Les engagements SOCIÉTAUX du CoBad 93

---

- S-1. Respecter la dignité et les droits de chacun, notamment le droit à la différence et lutter contre toutes les formes de discrimination.
- S-2. Promouvoir une pratique inclusive du badminton, ouverte à toutes les formes de diversité :
  - Accompagnement du développement du badminton au sein du territoire, des clubs et du milieu scolaire,

- Animations tout au long de l'année sur le département,
  - Fédération et animation de la communauté du badminton fédéral sur le département.
- S-3. Soutenir les jeunes dans l'accès à l'éducation et la formation :
- Éducation par le sport,
  - Actions de sensibilisations et d'accompagnement,
  - Actions de prévention,
  - Facilitation de l'entrée dans la vie professionnelle via les dispositifs en vigueur (service civique, stage, etc.).
- S-4. Développer des actions au profit de l'intérêt général :
- Promotion de la parité hommes/femmes,
  - Promouvoir la pratique du badminton comme facteur de santé et de bien-être,
  - Implication auprès d'associations solidaires, caritatives, d'actions sociales ou de santé.

## Les engagements ENVIRONNEMENTAUX du CoBad 93

---

- E-1. Réduire du mieux possible l'empreinte carbone du CoBad 93 et de ses activités :
- Promouvoir autant que possible les transports en commun et l'utilisation de moyens de déplacements « doux »,
  - Maximiser l'usage de supports électroniques pour tendre vers le « zéro papier »,
  - Privilégier les fournitures certifiées conformes aux normes de développement durable.
- E-2. Limiter la production de déchets sur tous les événements organisés :
- Promotion de l'utilisation d'objets réutilisables (gourdes, couverts, etc.),
  - Tri des déchets,
  - Promotion du recyclage et de la valorisation des matériels en fin de vie.
- E-3. Sensibiliser aux enjeux et bonnes pratiques du Développement Durable.